

Dépendance et autonomie : une réforme en cours d'élaboration

Bernard Pradines
gériatre

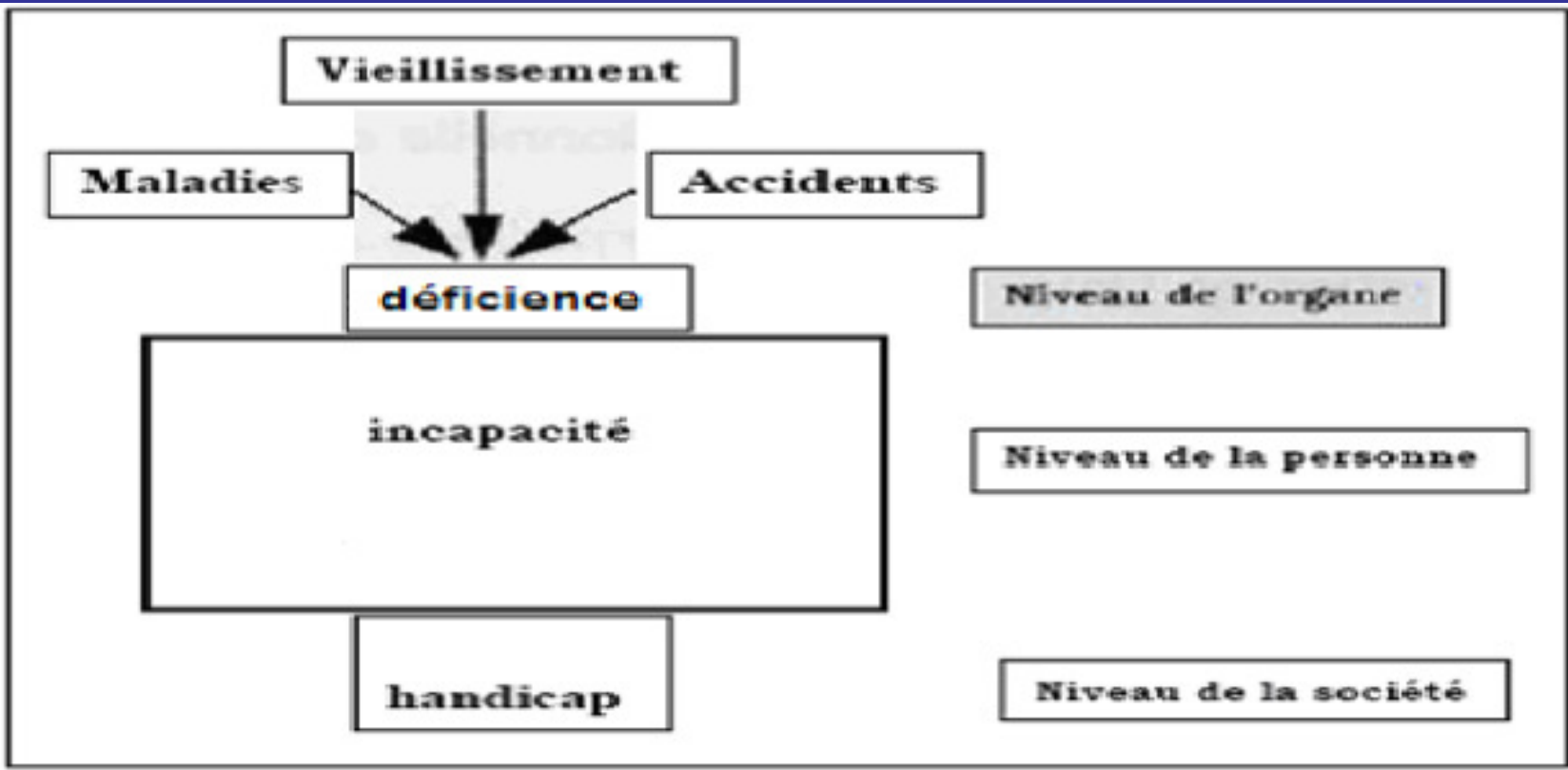
<http://www.geriatrie-albi.fr/>

Dépendance, autonomie définitions

- **dépendance** des personnes âgées : recours à une tierce personne pour des actes indispensables de la vie quotidienne,
- **autonomie** : capacité de se gouverner selon ses propres lois.

Où sont-elles en France ?

- 80 % des personnes âgées de 75 à 84 ans vivent chez elles, 57 % des plus de 95 ans grâce aux aidants familiaux et professionnels : plus de 500 000 intervenants travaillent au domicile de personnes fragilisées,
- environ 670 000 personnes âgées vivent dans l'un des 10 000 établissements d'hébergement, entrent de plus en plus tard : 83 ans et 10 mois en 2007. Y travaillent 340 000 équivalents temps plein en 2007 (DREES)



Concept de Wood.

ADL (0 - 0,5 – 1)

- Hygiène corporelle,
- Habillage,
- Toilettes,
- Locomotion,
- Continence,
- Repas.

Les quatre IADL (diagnostic précoce de la MA)

- téléphone,
- transport,
- responsabilité pour la prise des médicaments,
- gérer son budget.

AGGIR

- Le modèle AGGIR : 6 Groupes Iso Ressources (GIR)
 - GIR 1 correspond aux personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, **présence indispensable et continue d'intervenants**,
 - GIR 2 comprend deux groupes de personnes âgées:
 - celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil : prise en charge pour la **plupart des activités de la vie courante**
 - **déments déambulants**
 - GIR 3 : fonctions intellectuelles, partiellement leur capacité à se déplacer, aides pour leur autonomie corporelle. De plus, **la majorité d'entre elles n'assurent pas seules l'hygiène de l'élimination tant fécale qu'urinaire.**

AGGIR

- **GIR 4** comprend deux groupes de personnes:
 - une fois levées, peuvent se déplacer en intérieur mais doivent être aidées pour toilette et habillage,
 - n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais aidées pour activités corporelles et repas.
- **GIR 5** : nécessitent une aide ponctuelle pour la **toilette**, la préparation des **repas** et le **ménage**.
- **GIR 6** : **n'ont pas perdu leur autonomie** pour la vie courante.

Qui les aide ?

A domicile :

- 60 à 70 % des « aidants naturels » sont des femmes,
- aides-ménagers : des aide-ménagères !

En institution :

- personnel : 88 % des femmes (2008),
- famille présente est surtout représentée par des femmes,
- bénévoles : des femmes.

Aides financières : l'indigence

Trois sources principales, à domicile comme en institution.

- **solidarité familiale** par les aidants dits « naturels » et par la participation aux frais lorsque la personne âgée ne dispose pas de revenus suffisants,
- **solidarité nationale**
 - ✓ l'assurance maladie (pour les pathologies) dépendant de l'Etat,
 - ✓ participation des conseils généraux : (APA).

Notion de RAC (MA-2010)

	Reste à charge moyen
<i>Personne malade seule</i>	1180€
<i>Personne malade et son aidant</i>	1042€

Reste à charge financier moyen, tous modes d'hébergement, domicile ou établissement (base des entretiens et du questionnaire).

	Reste à charge à domicile	Reste à charge en établissement
<i>Entretiens</i>	570€	2300€

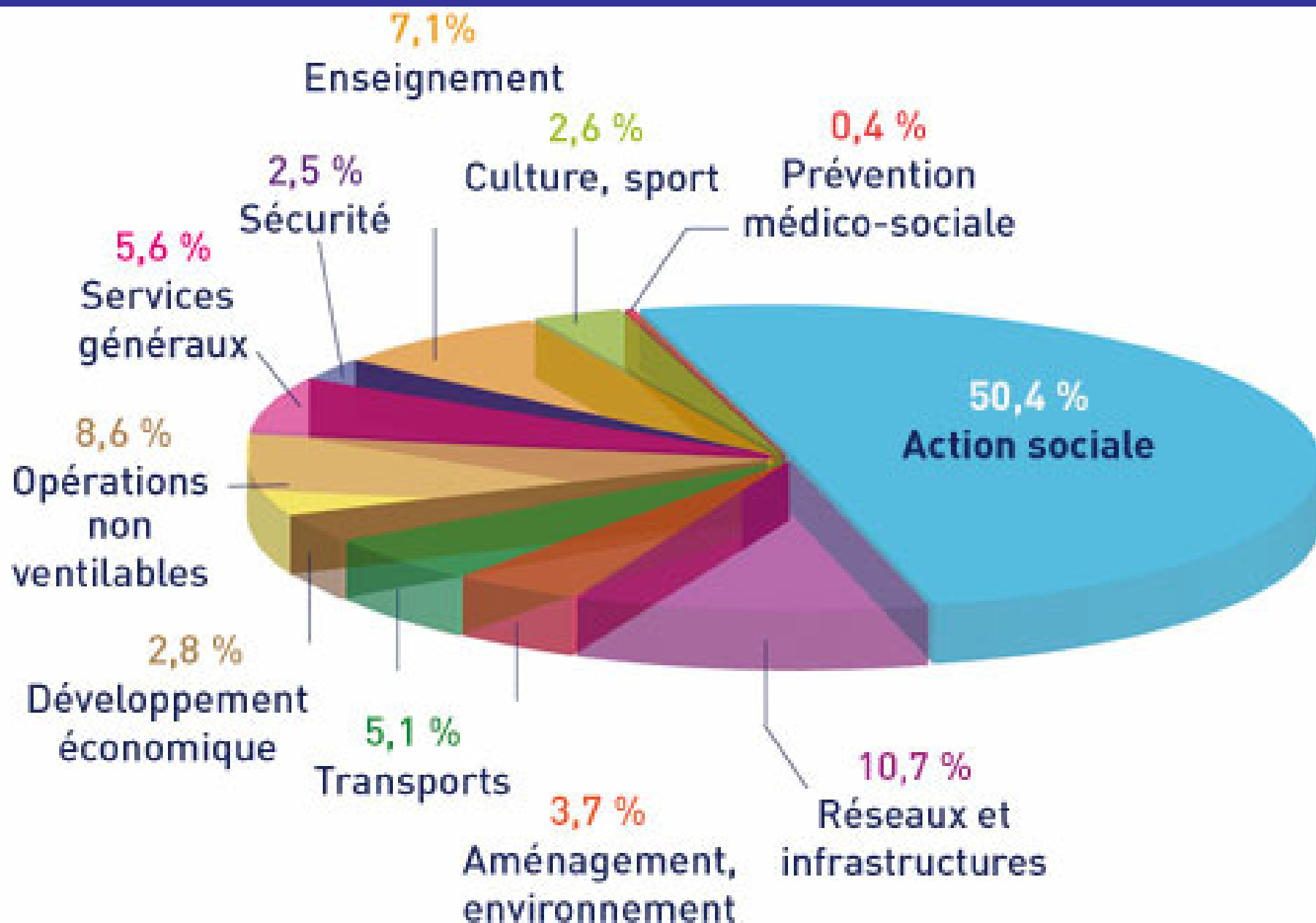
Reste à charge selon le mode d'hébergement.

Etude socio-économique « Prendre en soin les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : le reste à charge » Principaux résultats 2010. France Alzheimer Metis

Notion de RAC (MA-2010)

- le **temps d'activité** assumé des aidants à domicile en termes physiques, équivaut à une journée de travail à plein temps (6 h 30 et ceci 7 jours par semaine) et en termes financiers à 3000 Euros par mois : aide informelle majeure insuffisamment reconnue.
- **hébergement** : le prix de journée de 58 à 198 Euros, soit du simple à plus du triple.

Etude socio-économique « Prendre en soin les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : le reste à charge » Principaux résultats 2010. France Alzheimer Metis



Objectifs

- **droit universel** au maintien de l'autonomie, indépendamment de l'âge et de l'origine du besoin d'aide et de soin,
- toute personne en perte d'autonomie : libre choix de son **lieu de vie**. Charge financière et celle de sa famille : indépendante de ce choix.

Manifeste pour un vrai 5 ème risque : accompagner la "dépendance" (Prestation Sociale Universelle d'aide à l'Autonomie).

Objectifs

- actions de **prévention** et de **recherche**.
- nouveau champ de **protection** sociale

Manifeste pour un vrai 5 ème risque : accompagner la "dépendance" (Prestation Sociale Universelle d'aide à l'Autonomie).

Mesures à ne pas prendre

- En urgence : ne jamais réduire la **quantité** de personnels en établissements.
- A plus long terme :
 - ❖ pas de distinction dans l'indemnisation du handicap des moins de **60 ans** et de ceux qui ont dépassé cet âge. Aller vers la **convergence** des prestations : loi de 2005.

Mesures à ne pas prendre

➤ A plus long terme :

- ❖ ne pas exclure les personnes classées en **GIR 4** de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie,
- ❖ pas de recours sur **succession** ou sur le **patrimoine** du malade : double peine,
- ❖ assurance privée : ne doit pas être obligatoire et son avantage doit demeurer marginal.

Mesures à prendre

- En urgence : éviter la **faillite** des services d'aide à domicile : fonds d'urgence pour l'aide à domicile,
- A plus long terme :
 - ❖ **assurance publique** à contribution généralisée sous la compétence des organismes et des caisses existants, avec institutions de prévoyance ou de couverture complémentaire santé.

Mesures à prendre

➤ A plus long terme :

- ❖ **harmonisation** de l'APA pour égalité de traitement sur l'ensemble du territoire français,
- ❖ **formation professionnelle** des personnels à domicile et en institution : nombre insuffisant pour accompagnement bienveillant et de qualité,
- ❖ pour le PCF (FdG ?) : grand **pôle public** départemental de l'autonomie.

Financement

- participer selon ses **moyens** et bénéficier selon ses **besoins** ,
- où trouver le **financement** ? Juste contribution de **l'ensemble** des revenus et des patrimoines : impôts, CSG, réforme fiscale, contribution de tous les patrimoines sans discrimination (droits de succession, mutation), niches fiscales, cadeaux faits aux plus aisés, nouvelles taxes sur les marchés boursiers, sur les sommes gagnées aux jeux de hasard, redéploiement intelligent des moyens actuels, jour férié,
- **création d'emplois** qui ne risquent pas d'être délocalisés, de nouveaux métiers, participation au développement économique, culturel et social de notre pays.

Conclusion

- pas de ma faute si je suis **vieux**,
- pas de ma faute si je suis **malade**,
- pas de ma faute si je suis **dépendant**,
- pas de la faute de ma **famille**,
- pas de ma faute si je suis **pauvre**,
- société **solidaire** : considération pour les plus faibles.